DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 13.183

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux Mille Treize, le 5 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 août 2013

Le 29 août 2013

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: M. COASSIN représenté par M. LABIA

Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE

M. MERLE représenté par M. DENIS M. PAVON représenté par M. GIRAUD

M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS M. SIMONNET représenté par Mme ROY

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES: M. CHABASSE, M. REVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET

L'ASSOCIATION ENTENTE ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES DE

DIDONNE HANDBALL - AVENANT N°1

RAPPORTEUR: M. BESSON

VOTE: UNANIMITE

Par une délibération n° 13.052, en date du 15 février 2013, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 35.000 euros (trente-cinq mille euros), au profit de l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne Handball, pour l'année 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 12 000 euros (douze mille euros) à cette association, d'approuver en conséquence un avenant n°1 à la convention d'objectifs et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12 000 euros (douze mille euros) à l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne handball,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 9 septembre 2013

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD



AVENANT Nº 1

A la Convention Générale d'Objectifs

Conclue entre la Collectivité

et L'Association Entente ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE HANDBALL, pour l'année 2013 – avenant n°1

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2013, rendue exécutoire le 9 septembre 2013

D'UNE PART,

ET,

L'Association Entente ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES DE DIDONNE HANDBALL, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 3 mars 1997 sous le numéro 2 / 02880, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée l'Association,

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n° 13.052 en date du 15 février 2013, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 35.000 euros (trente-cinq mille euros) au profit de l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball.

Dans le cadre du développement des activités de L'Association Entente ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES DE DIDONNE HANDBALL, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire à cette association.

IL EST ARRETE CE OUI SUIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention complémentaire de 12 000 euros (douze mille euros) au profit de l'Association Entente ROYAN OCEAN CLUB SAINT-GEORGES DE DIDONNE HANDBALL, au titre du tournoi « trophée du phare de CORDOUAN », qui se déroulera les vendredi 30 et samedi 31 août 2013.

La Somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Royan, le 16 SEP. 2013

Pour l'Association, Le Président,

Michel SALMON

DEACAPU

Pour le Député-Maire et par délégation, Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD